

SIVU les Alouettes

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	7
Vote par procuration	0
Nombre de conseillers votant	7

Le quatorze novembre deux mille dix-sept à dix neuf heures le Comté Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 9 novembre s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président.

En présence de :

Titulaires :

MM. Marc ROSIER, Alain GONZALEZ, Claude CHIRAT, Guy PIEGAY, Christian FAYOLLE,

Titulaires et suppléants absents excusés :

MM. et Mmes Daniel BLONDEAU, Pierre GOUTAGNIEUX ;

Suppléants :

Sandrine CORDIER, Annick ROATTINO.

Présents sans voix délibérative :

Secrétaire de Séance :

Mme Sandrine CORDIER

01- approbation du compte rendu 3 juillet 2017

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu est adopté

- Par 6 voix pour
- Et 1 abstention (M. Claude CHIRAT absent)

02- extension restructuration des vestiaires point du dossier

Rapporteur : M. le Président

M. le Président informe les membre du conseil syndical que les marchés de travaux ont été signés.

Le gros œuvre, estimé à 114 000 euros a été attribué pour 100 000 euros HT, permettant au sivu de compenser les hausses enregistrées sur les autres lots.

lot	nature	entreprise	montant HT	montant TTC
1	gros œuvre	EIFFAGE	100 000,00	120 000,00
2	étanchéité	ASTEN	56 000,00	67 200,00
3	serrurerie	PRIER SAS	8 970,00	10 764,00
4	menuiserie bois	PAGNON	30 224,10	36 268,92
5	carrelage falence	RHONE ALPES CARRELAGE	24 000,00	28 800,00
6	plâtrerie peinture	FOREZ DECOR	16 000,00	19 200,00
7	chauffage plomberie	DUMAS	32 908,87	39 490,64
8	électricité	STEFF	9 200,00	11 040,00
9	VRD	TP ROLLAND	30 152,30	36 182,76
sous total			307 455,27	368 946,32

Sur le plan financier, les travaux seront légèrement plus chers que les sommes prévues au budgets : +69 000 euros TTC.

Le diagnostic amiante avant travaux non prévu, constitue également une dépense supplémentaire de 1584 euros TTC.

Les sommes manquantes seront compensées par une baisse du remboursement des sommes prêtées par les deux communes : le remboursement a été prévu de 10 000 euros au lieu de 4000 ; le reste pourrait également être compensées par une économie de 3000 euros sur l'éclairage du stade . Il est nécessaire de faire un emprunt complémentaire de 70 000 euros.

L'emprunt court, contracté dans l'attente du versement des subventions a été remboursé pour 125 000 sur 450 000 euros.

M. le Président félicite le club de foot pour les travaux réalisés sur les abords du terrain avec des rouleaux de moquette récupérés sur la commune de RIVE DE GIER ; le travail est remarquable et permet de limiter les apports de cailloux et de terre sur le terrain.

Une subvention complémentaire du la Fédération française de football a été notifié au SIVU pour la mise aux normes de l'éclairage.

M. Marc ROSIER se félicite du maintien de l'enveloppe initiale, globalement respectée malgré la hausse des prix de la construction.

Les travaux des vestiaires devraient commencer en février 2018 avec la construction du nouveau bâtiment. L'ancien vestiaire sera modifié après le tournoi du printemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- Prend acte de l'avancement du dossier.

03- décision budgétaire modificative

Rapporteur : M. le Président

M. le Président propose au conseil syndical les mouvement budgétaires suivants :

En fonctionnement, le SIVU doit rembourser à la commune de SAINT JOSEPH les dépenses engagées par elle du 01.10.2016 au 30.09.2017 sur les postes suivants :

- Entretien du stade : personnel 7606.02 euros
- Electricité : vestiaires+ club house +éclairage terrain : 1585.32 euros
- Eau : 254 m3 soit 1209.56 euros

SIVU Les Alouettes siège social : mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 1 route de la Tour 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE - sivulesalouettes@saintmartinlaplaine.fr

- Chauffage : 1652 euros
- Téléphone : 1145.52 euros

Le total est de 13 198.43 euros TTC soit 3 748.43 euros de plus que les crédits prévus au budget .
Pour payer cette somme supplémentaires, les fonds seront prélevés sur

- Le solde des crédits inutilisés de la section de fonctionnement (charges générales+ intérêts de la dette)
- les dépenses imprévues
- L'autofinancement des travaux .

En investissement :

Le SIVU ayant encaissé plusieurs subventions ou portions de subvention, notamment la totalité de la subvention de la FIFA versée par l'intermédiaire de la communauté urbaine, il est proposé au conseil syndical de rembourser par anticipation le capital de l'emprunt court que le SIVU a souscrit à hauteur de 195 000 euros, soit 72 000 euros de plus que prévu au budget 2017 (125 000 euros).

Il est nécessaire de prévoir les crédits pour financer l'augmentation des travaux :

- Travaux : +69 000 euros TTC
- Diagnostic amiante avant travaux : +1584 euros TTC

Ces dépenses complémentaires sont compensées pour partie par une diminution des dépenses et un emprunt supplémentaire de 62 341 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- Arrête la décision budgétaire modificative suivante

décision budgétaire modificative			
section de fonctionnement			
dépenses		recettes	
compte	montant	compte	montant
6558 autres contributions	3 749,00		
011 charges à caractère général	-982,00		
022 dépenses imprévues	-700,00		
021virement	-2 067,00		
total	0,00		0,00
section d'investissement			
compte	montant	compte / opération	montant
023 virement			-2 067,00
16 - emprunt court remboursement	72 565,00	13151- subvention	72 565,00
13141- remboursement commune	-6 000,00	FIFA/SEM	
16- emprunt long			63 651,00
204 1582-fonds de concours	-3 000,00		
opération 1- travaux	70 584,00		
total	134 149,00		134 149,00

04- questions diverses

1. Entretien annuel du terrain

Cet entretien a été effectué courant octobre par LAQUET.

2. Matériel

M. Alain GONZALEZ suggère d'installer des cendriers sur le pourtour du terrain. Il signale également le décollement d'une bande de moquette dans la partie du couloir périphérique. Un signalement sera fait auprès de l'entreprise LAQUET. Une demande de devis pour les cendriers sera également faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Pour le Président
Le Vice -Président
Marc ROSIER

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 16 novembre 2017
Affiché publié le 18 novembre 2017
Transmis au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.